PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 81

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – **Fax** : 02.96.83.15.63.
E-mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 23 juin 2016

RESUME CONSEIL DU 7 juin :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Droit de préemption à Quesnon (C 979) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé à Quesnon (section C979).

Droit de préemption à Quesnon (C 816 / 819) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé à Quesnon (section C816 / C819).

Droit de préemption au 13 La Vallée des Loges (F 986) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé au 13 La Vallée des Loges (section F 986).

Révision loyer logements communaux « la poste » : logement RDC : 303,17 € / mois ; à l'étage : 379,23 € / mois (baisse selon l'indice de référence des loyers applicable au 1er juillet 2016)

Révision loyers logements cour St Esprit : T1 bis RDC : 211,54 € / mois et T4 étage : 364,98 € / mois (baisse en fonction de l'indice de référence des loyers applicable au 1er juillet 2016)

Aménagement entrée lotissement route de Caulnes : Devis BIDAULT : M. le Maire fait part au CM que dans le cadre des travaux de l'entrée du lotissement domaine de l'étang un aménagement supplémentaire avait été demandé et présente le devis des Ets BIDAULT. Après délibération le CM accepte ce devis.

Schéma Départemental de Coopération Communale (SDCI) : avis sur le projet de périmètre suite à l'arrêté du 29 avril 2016 : M. le Maire fait lecture au CM de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 relatif à la coopération intercommunale portant sur un projet de périmètre dans lequel notre commune est concernée : création d'une agglomération de 65 communes autour de DINAN. Après délibération, le CM valide le périmètre proposé.

Assainissement : Etude d'amélioration du rejet eaux usées : choix bureau d'études : M. le Maire rappelle au CM le projet en cours au niveau de l'assainissement : étude d'amélioration du rejet des eaux usées, leur fait prendre connaissance du Procès verbal de la Commission d'Appel d'offres. M. le Maire informe l'Assemblée que pour le lot 2 : études d'acceptabilité et technico-économique, c'est l'entreprise EF Etude qui est la mieux-disante et que pour le lot 5,contrôle des branchements, c'est l'entreprise NTE qui est la plus favorable. Après avoir entendu l'exposé, le CM décide de retenir : pour le lot 2 **EF Etudes** et **NTE** pour le lot 5 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'exécution et au règlement des travaux.

Aménagement centre bourg : lancement consultation maîtrise d'œuvre : M. le Maire rappelle au CM le projet de lancement d'une étude pour l'aménagement du centre bourg, qui devrait se dérouler en plusieurs phases (5 tranches prévues dans les années à venir : rue de Trémorel, cœur du centre bourg, rue de Broons, rue du pont du breuil et rue de Lanrelas). M. le Maire interroge le CM sur l'opportunité de lancer l'étude sur les 5 tranches (Etudes préliminaires et études d'avant-projet sur toutes les tranches et études de projet sur les 2 premières tranches). Après en avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité des membres présents, de lancer l'étude sur l'ensemble de la zone telle que définie ci-dessus, approuve le dossier de consultation de recherche de maîtrise d'œuvre (procédure restreinte en 2 phases : sélection de candidats puis sélection du maître d'œuvre après analyse et audition) et décide de retenir la procédure adaptée du Code des marchés publics et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'exécution et au règlement de la maîtrise d'œuvre.

Demande subvention REGION - Etude Aménagement centre bourg : M. le Maire fait part au CM de la décision qui est prise de réaliser une étude pour l'aménagement du centre bourg qui devrait se dérouler en deux volets. Le premier volet porterait sur la densification du bourg et le second sur la restructuration du centre bourg. M. le Maire expose au conseil que cette étude pourrait être subventionnée par la Région Bretagne au titre des contrats de partenariat avec le pays. Après délibération, le CM décide de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et autorise M. le Maire à déposer un dossier auprès du syndicat mixte du Pays de DINAN.

Décision modificative : Budget Assainissement : M. le Maire fait le point des dépenses engagées au niveau du budget assainissement et après délibération le CM accepte la décision modificative suivante : transfert de crédit entre deux lignes : D 165 : + 150 € ➔ D 2315 : - 150 €.

Aménagement restaurant : projet rédaction bail et fixation prix location : M. le Maire fait part au CM que les travaux de l'aménagement du restaurant avancent et présente un projet de bail commercial. M. le Maire demande également au CM de fixer le montant du loyer du futur restaurant. Après délibération, le CM approuve le projet de bail présenté, décide de confier la rédaction du bail commercial à l'office notarial de Caulnes. Le prix du loyer est fixé à 550 €.

Maison LOVETT : acquisition : M. le Maire rappelle au CM la décision qui a été prise de confier à l'étude notariale de Caulnes la négociation de l'achat de la maison LOVETT, située rue de Lanrelas et rend compte des négociations. Après délibération le CM autorise M. le

Maire à signer l'acte d'achat auprès de l'étude notariale de Caulnes.

PELE – MELE :

1 - Programme d'aides à l'amélioration de l'habitat 2014-2017 : Les Communautés de Communes de Duguesclin et du Pays de Caulnes en collaboration avec l'association SOLIHA Côtes d'Armor en charge de l'animation ont mis en place **un programme d'aides à l'habitat privé** en faveur de leurs habitants. Sont concernés les propriétaires (sous conditions de ressources) qui envisagent la réalisation de travaux :

- de rénovation énergétique de leur logement,

- d'adaptation en vue de favoriser leur maintien à domicile (âge, handicap...).

Vous pouvez contacter **SOLIHA Côtes d'Armor** : une équipe de professionnels (thermicien, ergothérapeute, conseillers habitat...) vous accompagnera dans votre projet. Vous pourrez bénéficier d'un **diagnostic personnalisé et d'un accompagnement** dans vos démarches de demandes d'aides financières : subventions de l'ANAH, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, prêts à taux réduits... Permanences tenues à Broons ou Caulnes le 4ème vendredi du mois de **11h à 12h30**. Coordonnées téléphoniques : 02.96.62.87.36 (travaux d'énergie) ou 02.96.62.87.34 (travaux d'adaptation). Communauté de Communes du Pays de Duguesclin : 02.96.84.72.75

2 - Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner ! La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, à compter du 1er juin, les jeunes né-e-s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur **jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport** et le faire valoir auprès des clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription. Toutes les infos sur **jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport**

3 - Frelons asiatiques : Cette année, la communauté de communes va prendre à sa charge à hauteur **de 100% la destruction des nids de frelons asiatiques, et UNIQUEMENT les frelons asiatiques.** Si l'entreprise se déplace et qu'il ne s'agit pas de frelons asiatiques, la prestation sera à la charge du propriétaire du terrain où se situe le nid. Le propriétaire du terrain doit contacter la communauté de communes au 02.96.83.91.92. Une fiche de signalement lui sera remise puis elle sera envoyée à un professionnel pour la destruction du nid.

4 - Gendarmerie nationale : Le groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de **vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées sur le département.** Les vols par ruse sont effectués tantôt par un ou plusieurs individus, agissant en couple ou pas. Prétextant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux ou/et du numéraire. Outre ces actions, d'autres personnes ont été démarchées pour du nettoyage de façade ou de la vente de tableaux sans qu'il n'en ressorte de vols. Pour l'heure, les faits se concentrent sur les régions de DINAN, LANNION et SAINT-BRIEUC. L'analyse des faits tentés ou commis montre un créneau de commission principalement compris entre 10h30 et 15h00 sans pour autant qu'un jour ne se démarque.

Consignes à suivre : Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.

DATES À RETENIR :

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Horaires de la Bibliothèque : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations de juin, juillet et août:

Vendredi 24 juin : feu de la St Jean du Club des Jeunes
Dimanche 26 juin : pêche populaire du Comité des fêtes
Dimanche 26 juin : kermesse de l'École
Mardi 28 juin : assiette froide du Club du Bon Accueil
Mardi 12 juillet : estivales des Hirondelles par l'ECCAP
Samedi 16 juillet : couscous de la FNACA et de la fanfare
Mardi 26 juillet : estivales des Hirondelles
Dimanche 7 août : interplum' Club des Jeunes
Mardi 9 août : estivales des Hirondelles
Dimanche 21 août : Festival des Battages
Dimanche 4 septembre : Festival des Taupes à Plum'
Samedi 10 septembre : 40 ans du Club des Jeunes

Messes :

Samedi 2 juillet à 18 h 30 à PLUMAUGAT
Dimanche 10 juillet à 10 h 30 à Bonne Rencontre

Prochaine réunion de conseil : mardi 5 juillet à 20H00

Portes ouvertes

MANOIR de la FORME – La Touche - PLUMAUGAT

Le Manoir de la forme vous invite **Samedi 25 juin** à découvrir ses installations :

AQUAGYM, AQUABIKE, STEP, PUMP, FITNESS

Après-midi découverte avec essai gratuit et démonstration :

de **14H00 à 18H00**